

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS85/4

17 juin 1997

(97-2490)

Original: anglais

ETATS-UNIS - MESURES AFFECTANT LES TEXTILES ET LES VETEMENTS

Demande de participation aux consultations

Communication de Hong Kong

La communication ci-après, datée du 13 juin 1997, adressée par le Bureau des affaires économiques et commerciales de Hong Kong à la Mission permanente des Etats-Unis, à la Délégation permanente de la Commission européenne et à l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément aux procédures énoncées à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, Hong Kong désire participer aux consultations demandées par les Communautés européennes au titre, entre autres, de l'article XXII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 dans le document distribué sous la cote WT/DS85/1 le 3 juin 1997, au sujet des modifications apportées par les Etats-Unis à leurs règles d'origine concernant les textiles et les vêtements, lesquelles sont entrées en vigueur le 1er juillet 1996.

Hong Kong considère qu'elle a un intérêt commercial substantiel dans les consultations demandées par les Communautés européennes.